

Les représentants parents participent aux conseils d'administration du collège et siègent aux différentes instances de représentation.

Le Conseil d'Administration est l'organe principal du collège. Il donne son avis et décide de l'organisation et du fonctionnement du collège. Ce conseil est composé de représentants de l'administration, de représentants élus des personnels pédagogique et technique, de représentants élus des élèves, des représentants de la région et de la commune, et de représentants élus des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves :

- Veillent à ce que chaque élève puisse étudier dans des conditions correctes, avec des moyens suffisants.
- Dialoguent et travaillent en collaboration avec l'administration et les enseignants, s'engagent au côté de tout le personnel du collège pour participer au déroulement de la vie scolaire (en proposant des améliorations, des modifications dans l'organisation de l'établissement).
- Représentent les parents dans les différentes instances du collège (commission éducative, conseil de discipline, commissions hygiène et sécurité, restauration, transports, éducation santé et citoyenneté...).
- Sont attentifs au remplacement des professeurs absents.

Au collège, les délégués parents d'élèves aux conseils de classe (obligatoirement adhérents de l'association) sont proposés par les responsables de la liste de représentants parents élus et désignés par le chef d'établissement.

Sans liste, personne ne pourra être délégué parent d'élève dans la classe de son enfant et assister au conseil de classe (cette année, les conseils de classe ne seront plus participatifs, c'est-à-dire ouverts à tous les parents).

Un bulletin d'adhésion à la PEEP a été remis à vos enfants cette semaine dans le carnet de correspondance.

ADHÉRER à la PEEP vous permet d'être délégué parents d'élèves pour participer activement à la vie scolaire de votre enfant et renforcer le lien entre les professeurs et les parents.

ADHÉRER à la PEEP c'est vous donner la possibilité de participer aux différents échanges proposés toute l'année par le chef d'établissement pour améliorer le fonctionnement du collège.

ADHÉRER à la PEEP c'est faciliter la relation entre le collège et les familles.

REJOIGNEZ-NOUS :

Plus nous avons de CANDIDATS sur la LISTE, quelle que soit la classe de votre enfant, plus nous pourrons nous partager les quelques réunions organisées par le collège. Cette répartition des tâches se fait évidemment en fonction des disponibilités de chacun.

La liste doit être déposée avant le 24 septembre.

**ADHERER à la PEEP vous permettra de nous rejoindre sur la liste de représentants des parents d'élèves, d'être délégué parents d'élèves de la classe de votre enfant, de recevoir les comptes rendus des différentes commissions et ainsi être informé de la vie scolaire de votre enfant.**

Nous avons besoin de vous pour représenter au mieux vos enfants !

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.